



NOTE D'INFORMATION RELATIVE A UNE 1ÈRE DEMANDE D'ADHÉSION SAISON 2020-2021

La saison 2020-2021 au TPB débute le 3 septembre 2020 et se termine le 30 juin 2021.

- 1- **Cotisation individuelle pour la saison 2020-2021 : 42 € par personne à compter du 1er septembre 2020 et de 34 € à compter du 1er mars 2021.**
- 2- **Cotisation familiale avec enfant(s) : 84 €**
- 3- **Cotisation familiale monoparentale avec enfant(s) : 45 €**
- 4- **Cotisation autre club : 15 €.** Si vous avez pris, pour **2020-2021 une licence FFRandonnée dans un autre club**, joindre à votre dossier copie de cette dernière et du certificat médical.

Ce prix comprend l'adhésion au club, la licence FFRP donnant droit à l'assurance I.R.A. (Individuelle avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels).

Cette assurance couvre, à partir de la date d'adhésion et jusqu'au au 31 décembre 2021 :

- ✓ Responsabilité civile
- ✓ Défense et recours
- ✓ Frais de recherche et de secours
- ✓ Accidents corporels et assistance

- 5- **Abonnement facultatif à la revue « Passion Rando magazine » : supplément 8 €**

Il n'y a pas de date limite d'adhésion.

Certificat médical

Pour toute première prise de licence, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la randonnée ou de toute autre activité physique, daté de moins d'un an, doit être fourni. Sa durée de validité est de 3 ans, sous certaines conditions.

Durant la période de validité de 3 ans du certificat, lors de chaque renouvellement de licence, le pratiquant doit répondre à un questionnaire de santé (résultat non communiqué au club). S'il répond « oui » à une seule des questions, ou s'il refuse d'y répondre, il doit présenter au club un certificat médical datant de moins d'1 an.

Modalités d'inscription :

- **PAR HELLOASSO :** Copiez le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/touring-pedestre-bordelais/adhesions/demande-d-adhesion-2020-2021>. Suivez les indications sur le site et réglez par carte bancaire. Scannez votre certificat médical et/ou votre licence FFRP autre club et envoyez les à : sg33adhesions@gmail.com. Ce moyen de paiement facilite la gestion des dossiers.
- **PAR COURRIER :**
 - a) Remplir une demande d'adhésion par personne. Renseigner toutes les informations et faire établir un certificat médical.
 - b) Joindre un chèque bancaire à l'ordre du TPB correspondant au montant de votre cotisation majoré de 8 € si vous vous abonnez au magazine Passion Rando, éventuellement la copie de votre licence autre club.
 - c) Envoyer le dossier complet à :

TPB Sandrine GENESTE - Appt 586 - 6 allée des Dahlias - 33700 MERIGNAC

Mail : sg33adhesions@gmail.com

Merci de bien vouloir respecter ces instructions, afin de faciliter le travail des bénévoles



CHARTE DE BONNE CONDUITE DU RANDONNEUR DU TPB

Tout participant à une randonnée organisée par le Touring Pédestre Bordelais (TPB) se doit de donner une bonne image de ce sport, de son club et de lui-même.

***L'ANIMATEUR(TRICE) EST UN(E) BENEVOLE QUI ACCEPTE D'ENGAGER SA RESPONSABILITE
POUR VOUS GUIDER LORS D'UNE RANDONNEE.***

IL CONVIENT DONC DE RESPECTER ET DE SUIVRE STRICTEMENT SES CONSIGNES :

1. consignes liées à la sécurité

- **sur une route** marcher sur le côté gauche en file indienne ou sur le bas côté,
- **attendre l'animateur(trice)** avant de traverser une route,
- **laisser son sac** sur le chemin pour signaler son arrêt avant d'aller satisfaire un besoin naturel
- **ne pas quitter** le groupe sans avertir l'animateur(trice)
- **ne jamais** allumer de feu ni jeter de mégots

2. consignes liées à une conduite éco-responsable :

- **prévoir un sac poubelle** pour emporter avec soi tous ses déchets (un mouchoir : pollution de 3 mois à 1 an, une peau de fruit : pollution de 3 mois à 2 ans, un mégot : pollution de 1 à 5 ans, une canette ou une bouteille plastique : pollution de 100 à 500 ans, ...)
- **ne pas cueillir de fruits ou de fleurs** (la grande variété des trajets empruntés vient en bonne partie de la tolérance des propriétaires pour notre passage sur leurs domaines, soyez donc respectueux de la propriété privée)
- **ne pas passer entre les rangs dans les vignes et les cultures**: ne pas prendre de raccourcis, ne pas « vendanger »
- **respecter les règlements conditionnant l'accès aux espaces naturels protégés** : parcs nationaux, régionaux, réserves naturelles, sites du Conservatoire du Littoral, ...
- **prévoir son gobelet** pour toutes les sorties (randonnées, manifestations...)

3. Consignes liées au respect des autres

- **respecter l'horaire** de départ
- **prévoir des chaussures de rechange** si vous êtes véhiculé par un autre randonneur
- **être courtois et discret avec les autres randonneurs et usagers de la nature** : y compris les chasseurs (en palombière ou non)

Directives exceptionnelles liées à la COVID 19

Respecter les règles barrières en vigueur :

Port du masque jusqu'au départ de la randonnée, gel hydroalcoolique et lingettes désinfectantes dans votre sac à dos

Distanciation physique de 2 m entre les randonneurs